

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 2017

PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES INTERCLUBS

13 mai - Golf de Besançon

24 juin - Golf de Dijon-Bourgogne

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise.

Une seule équipe par association et par zone (1 pour la zone Bourgogne et 1 pour la zone Franche-Comté) pourra participer aux éliminatoires régionales.

Une seule équipe pour la Ligue de Bourgogne Franche Comté sera qualifiée pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / stroke play net / 18 trous / jour

Pour chaque tour les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

Le classement final sera effectué par addition des 2 meilleurs tours.

Messieurs marques Blanches

Dames marques bleues

INSCRIPTION : Sur Extranet

Clubs : 1 mois avant la première épreuve.

Equipiers : 8 jours avant l'épreuve.

ENGAGEMENT

Le montant est de 39 € par joueur (greenfee compris) par tour (Coupe de France et FEDERAL Inclus ou que le FEDERAL). A régler auprès de FCGE

Revu le 14-04-2017

QUALIFICATIONS REGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS 2017

13 mai - Golf de Besançon

24 juin - Golf de Dijon-Bourgogne

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à tous les joueuses/joueurs salariés titulaires des Associations d'Entreprise de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

Pour la phase finale deux attestations devront être fournies : une certifiant l'état de salarié titulaire de l'établissement dont dépend l'association et une autre justifiant l'appartenance à l'AS du club.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection aux dates prévues sur 2 tours en stroke play brut permettant la qualification mathématique de 50% du quota de joueurs/joueuses attribué à sa Ligue soit 3 hommes et 1 dames minimum). Les autres places étant attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue).

Forme de jeu : Stroke play Brut / 18 trous / jour

Messieurs marques Blanches

Dames marques bleues

Le meilleur score sera retenu sur 1 ou sur les 2 tours pour le joueur et la joueuse.

Le nombre de qualifié mathématiquement est de 3 joueurs dont 1 Dame.

Si un joueur qualifié déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.

Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la Ligue pourront ainsi prendre part au championnat fédéral organisé par la FFGolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions exigées par la FFGolf dans son règlement au 1er jour de l'épreuve.

Un cut pourra être imposé en cas de nombre d'inscrits trop important (souhaité 74 inscrits maximum – Coupe de France y compris)

INSCRIPTION : Sur Extranet

Clubs : 1 mois avant la première épreuve.

Equipiers : 8 jours avant l'épreuve.

Le montant est de 39 € par joueur (greenfee compris) par tour (Coupe de France et FEDERAL Inclus ou que le FEDERAL). A régler auprès de EBGolf

Revu le 14-04-2017